SECTION 0 : AVIS D'APPEL D'OFFRES (AA0)

Avis d'appel d'offres

Nom de l'Autorité contractante : AGENCE NATIONALE DES SOINS DE SANTE PRIMAIRES

Objet : Réception des acteurs lors des diverses activités organisées par l'ANSSP (3 lots) par accord-cadre annuel à bon de commande (Fourniture de repas).

Référence SIGMAP du DAO : F_DAF_113298

AOON.013 /MS/ANSSP/DG/DAF/CCMP/PRMP/S-PRMP du 30/07/2026

Mode de passation : Appel d'Offres National Ouvert

1. Cet Avis d'appel d'offres fait suite au plan de passation des marchés publics de l'Agence Nationale des Soins de Santé Primaires (ANSSP) version N°2 publié sur le portail web des marchés publics du Bénin le 03 juillet 2026.

2. L'Agence Nationale des Soins de Santé Primaires (ANSSP) a obtenu dans le cadre de l'exécution de son budget gestion 2026 des Fonds du Budget National et de ses partenaires techniques et Financiers (OMS, UNICEF, GAVI, UNFPA et OOAS), afin de financer diverses activités de l'Agence, et à l'intention d'utiliser une partie de ces fonds pour effectuer des paiements au titre du marché relatif à la **réception des acteurs lors des diverses activités organisées par l'ANSSP (3 lots) par accord-cadre annuel à bon de commande (Fourniture de repas)**.

BON A LANCER

3. L'Agence Nationale des Soins de Santé Primaires (ANSSP) sollicite des offres sous pli fermé de la part de candidats éligibles et répondant aux qualifications requises pour fournir des prestations de restauration de pause-café améliorée à son profit dans le cadre des ateliers, sessions de formation et diverses manifestations organisés sur toute l'étendue du territoire national.

Le présent marché est constitué de trois (03) lots déclinés ainsi qu'il suit :

- **Lot 1 :** Fourniture de pause-café améliorée dans les départements de l'Atlantique et du Littoral et dans les départements de l'Ouémé et du Plateau au profit de l'ANSSP par accord cadre annuel à bon de commande ;
- **Lot 2 :** Fourniture de pause-café améliorée dans les départements du Mono et du Couffo et dans les départements du Zou et des Collines au profit de l'ANSSP par accord cadre annuel à bon de commande ;
- **Lot 3 :** Fourniture de pause-café améliorée dans les départements du Borgou et de l'Alibori et dans les départements de l'Atacora et de la Donga au profit de l'ANSSP par accord cadre annuel à bon de commande.

Chaque lot constitue un marché distinct. Le candidat peut soumissionner à plusieurs lots et être attributaire de tous les lots à la fois s'il dispose des qualifications requises. En conséquence, lorsqu'un soumissionnaire présente des offres économiquement plus

avantageuses sur plusieurs lots mais ne dispose pas des qualifications requises pour être attributaire desdits lots à la fois, il lui sera attribué le lot ou les lots sur lequel l'écart entre le montant ou les montants du suivant ou des suivants et son montant est le plus élevé ou les plus élevés.

Dans le cas où le candidat soumissionne à plusieurs lots, chaque lot doit faire l'objet d'un pli distinct. Aucune variante ne sera prise en considération.

Chaque lot donne lieu à la signature d'un accord-cadre distinct d'une durée de douze (12) mois. Chaque accord cadre sera mis en œuvre par émission de bons de commande selon les besoins de l'autorité contractante sur l'ensemble de sa période de couverture, conformément à l'article 41 de la loi n° 2020-26 du 29 septembre 2020 portant code des marchés publics en République du Bénin. Le délai de mise à disposition des repas sera précisé par chaque bon de commande.

4. La participation à cet appel d'offres ouvert tel que défini dans la loi n°2020-26 du 29 septembre 2020 portant code des marchés publics en République du Bénin concerne tous les candidats éligibles, remplissant les conditions définies dans le présent Dossier d'appel d'offres ouvert et qui ne sont pas frappés par les dispositions des articles 61 et 121 de ladite loi.

5. Les candidats intéressés peuvent obtenir des informations auprès de de la Personne Responsable des Marchés Publics (PRMP) de l'Agence Nationale des Soins de Santé Primaires (ANSSP) ; Email : **edgdossou@gouv.bj** et prendre connaissance des documents d'appel d'offres à l'adresse mentionnée ci-après : **Secrétariat de la Personne Responsable des Marchés Publics (PRMP) de l'Agence Nationale des Soins de Santé Primaires (ANSSP), sis à Akpakpa dans l'enceinte du Ministère de la Santé, 2ème étage du bâtiment abritant les bureaux de l'ANSSP, (Bureau de la PRMP), Cotonou-République du Bénin, tel : 01 92 25 25 92**, tous les jours ouvrables **de 8h00 – 12h 30 et de 14h00 – 17h30 (heures locales) (GMT+1)**.

BON A LANCER

6. Le délai d'exécution pour chacun des lots de l'accord-cadre est de douze (12) mois maximum à compter de la date de notification de l'ordre de service de démarrer les prestations. La période d'exécution de chaque bon de commande ainsi que les délais de livraison des repas seront précisés au niveau du bon de commande.

7. Les exigences en matière de qualification sont :

a) Pour les anciennes entreprises :

➢ **Capacités technique et expérience :**

- Être une structure régulièrement constituée, exerçant dans le domaine de la restauration, ou en événementiel ou en hôtellerie ou de service traiteur, justifié par l'extrait du registre de commerce et du crédit mobilier (RCCM) ou les statuts, justifié au point 1 de l'Annexe A-3-1 ;

- Fournir le titre de propriété ou de location pour les locaux abritant le siège social ou l'annexe du soumissionnaire dans au moins un département du lot choisi assortie d'une indication précise ainsi que des photos des locaux ;

- Ne pas avoir d'antécédents de non-exécution de marché au cours des cinq (05) dernières années (2025, 2024, 2023, 2022 et 2021) justifié par le formulaire ANT2, daté, signé et cacheté ;

- Avoir exécuté au cours des cinq dernières années (2021, 2022, 2023, 2024 et 2025) ainsi que de l'année en cours, un (01) marché similaire de restauration et/ou de fourniture de repas ou de service traiteur, prouvées par la **copie légalisée** de l'attestation de bonne fin d'exécution ou du procès-verbal de réception, assortie de la copie du contrat (page de garde, page de signature et pages portant le montant en copie simple) signés par les maîtres d'ouvrage ou leurs représentants (administration publique, sociétés ou offices d'Etat ou mixtes, représentations ou organisations internationales au Bénin) , ou toutes autres personnes morales de droit privé de montant hors taxes, au moins égal à :

  - Trente-sept millions cinq cent mille (37 500 000) Francs CFA pour le lot 1 ;
  - Vingt-cinq millions (25 000 000) Francs CFA pour le lot 2 ;
  - Dix millions (10 000 000) Francs CFA pour le lot 3.

- Disposer d'un personnel clé dont les profils, qualifications et expériences sont conformes à ceux indiqués **au point 5 : personnel de la sous-section C. critères d'évaluation et de qualification ;**

BON A LANCER

  <u>NB</u> : Si un candidat soumissionne pour plusieurs lots, il devra proposer différents personnels pour chaque lot sous peine de voir son personnel considéré pour un seul lot.

- Disposer du matériel nécessaire conforme à ceux indiqués **au point 6 : Matériel, de la Sous-section C. Critères d'évaluation et de qualification.**

  <u>NB</u> : Si un candidat soumissionne pour plusieurs lots, il devra justifier de la disponibilité du matériel tel qu'exigé pour chaque lot sous peine de voir lesdits matériels considéré pour un seul lot.

  - **Capacité financière :**

- Avoir réalisé au cours des trois (03) dernières années (2023, 2024 et 2025), un chiffre d'affaires moyen annuel des activités de services et/ou de fournitures de montant au moins égal à :
  - Soixante-quinze millions (75 000 000) Francs CFA, justifié par les états financiers produits dans les **formes prescrites au point 1 de l'annexe A-3-2, pour le lot 1** ;
  - Cinquante millions (50 000 000) Francs CFA, justifié par les états financiers produits dans les **formes prescrites au point 1 de l'annexe A-3-2, lot 2** ;
  - Vingt millions (20 000 000) Francs CFA, justifié par les états financiers produits dans les **formes prescrites au point 1 de l'annexe A-3-2, pour le lot 3**.

- Disposer d'avoir liquides sous la forme de fonds propres ou de ligne de crédit justifiés par l'attestation d'une banque ou une institution financière agréée au Bénin par le Ministère de l'Economie et des Finances de montant à hauteur de :

  - **Douze millions cinq cent mille (12 500 000) Francs CFA pour le lot 1** ;
  - **Huit millions trois trente mille trois cent trente-trois (8 333 333) Francs CFA pour le lot 2** ;
  - **Trois millions trois cent trois mille trois cent trente-trois (3 333 333) Francs CFA pour le lot 3.**

b) Pour les entreprises naissantes et celles qui n'ont pas encore trois (03) années d'existence :

BON A LANCER

➢ **Capacités technique et expérience :**

- Être une structure régulièrement constituée, exerçant dans le domaine de la restauration, ou en événementiel ou en hôtellerie ou de service traiteur, justifié par l'extrait du registre de commerce et du crédit mobilier (RCCM) ou les statuts, justifié au point 1 de l'Annexe A-3-1 ;

- Fournir le titre de propriété ou de location pour les locaux abritant le siège social ou l'annexe du soumissionnaire dans au moins un département du lot choisi assortie d'une indication précise ainsi que des photos des locaux ;

- Ne pas avoir d'antécédents de non-exécution de marché au cours des cinq (05) dernières années (2021, 2022, 2023, 2024 et 2025) justifié par le formulaire ANT2, daté, signé et cacheté ;

- Disposer d'un personnel clé et d'un personnel d'encadrement dont les profils, qualifications et expériences sont conformes à ceux indiqués **au point 5 : personnel de la sous-section C. critères d'évaluation et de qualification.**

<u>NB</u> : Si un candidat soumissionne pour plusieurs lots, il devra proposer différents personnels pour chaque lot sous peine de voir son personnel considéré pour un seul lot.

- Disposer du matériel nécessaire conforme à ceux indiqués **au point 6 : Matériel, de la Sous-section C. Critères d'évaluation et de qualification.**

<u>NB</u> : Si un candidat soumissionne pour plusieurs lots, il devra justifier de la disponibilité du matériel tel qu'exigé pour chaque lot sous peine de voir lesdits matériels considéré pour un seul lot.

➢ **Capacité financière :**

- Produire le bilan d'ouverture pour les entreprises naissantes et les états financiers de leurs années d'existence pour celles qui n'ont pas encore trois (03) années d'existence produits dans les formes prescrites au point 1 de l'annexe A-3-2 ;

- Disposer d'avoir liquides sous la forme de fonds propres ou de ligne de crédit justifiés par l'attestation d'une banque ou une institution financière agréée au Bénin par le Ministère de l'Economie et des Finances de montant à hauteur de :

  - **Douze millions cinq cent mille (12 500 000) Francs CFA pour le lot 1** ;
  - **Huit millions trois trente mille trois cent trente-trois (8 333 333) Francs CFA pour le lot 2** ;
  - **Trois millions trois cent trois mille trois cent trente-trois (3 333 333) Francs CFA pour le lot 3.**

- Fournir une attestation d'assurance de risques professionnels couvrant la responsabilité civile professionnelle en cours de validité et indiquant l'objet du marché et d'un montant au moins égal à :
  - **Quatre-vingt-deux millions cinq cent mille (82 500 000) Francs CFA, pour le lot 1 ;**
  - **Cinquante-cinq millions (55 000 000) Francs CFA, pour le lot 2 ;**
  - **Vingt-deux millions (22 000 000) Francs CFA, pour le lot 3.**

BON A LANCER

NB : L'autorité contractante se réserve le droit de faire vérifier l'authenticité des documents (attestation de capacité financière, attestation de bonne fin d'exécution, attestation d'assurance de risques professionnels, procès-verbal de réception, diplôme, contrat de marché, attestation de travail, attestation de service fait…etc.) produits par le soumissionnaire. En tout état de cause et en application des dispositions de l'article 122 du code des marchés publics, la fourniture délibérée d'informations ou de déclarations fausses ou mensongères, expose l'auteur aux sanctions prévues par la loi.

Voir le document d'Appel d'offres pour les informations détaillées.

8. Les candidats intéressés peuvent obtenir gratuitement le dossier d'appel d'offres complet à compter du ….jeudi 30 juillet 2026… Le dossier d'appel d'offres en version papier ou en version électronique sous le format PDF sera immédiatement remis aux candidats intéressés sur simple présentation de ces derniers au : **Secrétariat de la Personne Responsable des Marchés Publics (PRMP) de l'Agence Nationale des Soins de Santé Primaires (ANSSP), sis à Akpakpa dans l'enceinte du Ministère de la Santé, 2ème étage du bâtiment abritant les bureaux de l'ANSSP, (Bureau de la PRMP), Cotonou-République du Bénin, tel : 01 92 25 25 92**, tous les jours ouvrables **de 8h00 – 12h 30 et de 14h00 – 17h30 (heure locale)**.

Le dossier d'appel d'offres sera adressé aux candidats à leurs frais par la poste aérienne pour l'étranger et la poste normale ou l'acheminement à domicile localement, acheminement à domicile par messagerie.

Ce dossier peut être téléchargé sur le site web (non applicable) ou être obtenu par voie électronique à condition que le candidat remplisse la fiche de retrait du dossier.
Ce retrait est matérialisé par une fiche établie selon un modèle mis à disposition par l'Autorité de Régulation des Marchés Publics.

9. Les offres sont rédigées en langue française et devront être déposées en deux (02) exemplaires physiques, à savoir, un (01) original et une (01) copie, ainsi que **des versions électroniques scannées** sur clé USB sous le format PDF **(confère le point IC 22.2(b) des Données Particulière de l'Appel d'Offres pour les modalités de présentation de l'offre)**, le tout dans une enveloppe unique à l'adresse ci-après : **Secrétariat de la Personne Responsable des Marchés Publics (PRMP) de l'Agence Nationale des Soins de Santé Primaires (ANSSP), sis à Akpakpa dans l'enceinte du Ministère de la Santé, 2ème étage du bâtiment abritant les bureaux de l'ANSSP, (Bureau de la PRMP), Cotonou-République du Bénin, tel : 01 92 25 25 92**, au plus tard le ..jeudi 20 Août 2026..... à 10 heures 00 minute (heure locale). **Le défaut de présentation de l'offre suivant les modalités prévues ci-dessus est éliminatoire**. Les offres qui ne parviendront pas aux heure et date ci-dessus indiquées, seront purement et simplement rejetées et retournées sans être ouvertes et aux frais des soumissionnaires concernés.

BON A LANCER

10. Les offres (versions physique et électronique) seront ouvertes en présence des candidats ou de leurs représentants qui souhaitent être présents à l'ouverture des plis, à l'adresse ci-après : **Salle de conférence de l'Agence Nationale des Soins de Santé Primaires (ANSSP), sise à Akpakpa dans l'enceinte du Ministère de la Santé, Premier étage du bâtiment abritant les bureaux de l'ANSSP**, le ..jeudi 20 Août 2026..... à **10 heures 30 minutes (heure locale)**.

11. Les offres doivent comprendre une garantie de soumission, d'un montant de :

- **Sept cent cinquante mille (750 000) Francs CFA, pour le lot 1 ;**
- **Cinq cent mille (500 000) Francs CFA, pour le lot 2 ;**
- **Deux cent mille (200 000) Francs CFA, pour le lot 3.**

En ce qui concerne les micros, petites et moyennes entreprises, la garantie de l'offre peut prendre la forme d'une simple lettre de déclaration de garantie suivant le modèle prévu dans les formulaires du dossier d'appel d'offres.

12. Les offres devront demeurer valides pendant une durée de **quatre-vingt-dix (90)** jours calendaires à compter de la date limite de soumission.

13. Les offres doivent être présentées et déposées par lot sous peine de rejet.

Fait à Cotonou, le 30 juillet 2026

Yélingnan Edgard DOSSOU
Personne Responsable des Marchés Publics